

CERTIFICAT d'AFFICHAGE

Je soussigné, Bernard LAURET, Maire de la Commune de Saint-Emilion, certifie avoir procédé à l'affichage dès le 24/07/2023 pour un mois, du **24/07/2023** au **25/08/2023**, de l'arrêté du Préfet de Gironde portant approbation de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Emilion en date du 18 juillet 2023.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A Saint-Emilion,
Le 25/07/2023,
Le Maire,



Bernard LAURET